

**Liste des épreuves permettant une dispense de l'examen de français, établie par les jurys des masters à finalité didactique (Bureau Exécutif – 06/07/2016)**

- a) diplôme d'enseignement supérieur délivré en Communauté française et organisé en langue française ;
- b) attestation de réussite de l'UF11 – niveau approfondi délivrée par un établissement d'enseignement de promotion sociale de régime 1 agréé par le Ministère de l'éducation, de la recherche et de la Formation en Communauté française de Belgique et dont la date d'émission n'est pas antérieure de 5 ans au 31 octobre suivant le début de l'année académique ;
- c) diplôme d'études en langue française (DALF) délivré par le Ministère français de l'Éducation nationale attestant d'un niveau C1 du cadre européen de référence pour les langues (DALF C1) dont la date d'émission n'est pas antérieure de 5 ans au 31 octobre suivant le début de l'année académique ;
- d) attestation de réussite du TCF C1 délivré par le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP) et dont la date d'émission n'est pas antérieure de 5 ans au 31 octobre suivant le début de l'année académique ;
- e) attestation de réussite du TEF C1 délivré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et d'Ile de France (CCIP) et dont la date d'émission n'est pas antérieure de 5 ans au 31 octobre suivant le début de l'année académique ;
- f) diplôme d'un cycle d'études supérieures délivré par l'École Royale Militaire ;
- g) diplôme d'un cycle d'études supérieures délivré par un établissement reconnu par les autorités compétentes de la République française ;
- h) diplôme d'un cycle d'études supérieures délivré par un établissement reconnu par les autorités compétentes de la Confédération suisse et délivré par un établissement des cantons de Genève, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud, ou délivré par l'École polytechnique fédérale de Lausanne ainsi que le diplôme d'un cycle d'études supérieures délivré par un établissement des cantons de Berne, de Fribourg et du Valais, lorsque le diplôme est rédigé en français ;
- i) diplôme d'un cycle d'études supérieures délivré par un établissement de statut linguistique français reconnu par les autorités compétentes de la Province de Québec (Canada) ;